

Itinéraires de désherbage durable du maïs à base de DMTA-P sur les aires d'alimentation des captages prioritaires

Recommandations BASF

Une dose maximale de **1152 g/ha de DMTA-P répartie sur 2 ans (sans dépasser 864 g/ha/an)**

➤ Exemples d'itinéraires en zone de rotation maïs/maïs

Application en plein en post semis pré-levée ou post précoce

- Isard® 0,8 L/ha + partenaire à dose modulée
- Dakota® -P 2,5 L/ha + partenaire à dose modulée

Application en plein en post-levée :

- Pré-levée suivie en post-levée d'Isard® 0,6 à 0,8 L/ha + partenaires

Application localisée sur le rang (au semis ou en post-précoce) avec binage et/ou un complément herbicide en post-levée

- Isard® 0,8 à 1,2 L/ha +/- partenaire
- Dakota® -P 2,5 à 4 L/ha +/- partenaire

Alternance de substances actives

- Année 1 : solution herbicide à base de DMTA-P (Ex : Isard® 1 à 1,2 L/ha + partenaire)
- Année 2 : autre matière active (Ex : Atic® Aqua 1,8 L/ha + partenaire)

➤ Application localisée sur le rang : quelles combinaisons ?

Le saviez-vous ?

Dans les situations de flore mixte, la **préservation du potentiel de rendement dès les stades les plus jeunes du maïs**, avant que les adventices ne concurrencent la culture, est essentielle.

L'application en pré-levée au semis sur le rang (rampe sur le semoir) permet de **sécuriser le désherbage en tenant le rang propre durant les premiers stades de maïs tout en diminuant les IFT en pré-levée.**



Gestion de l'inter-rang : choisir sa combinaison selon le contexte, la parcelle (type de sol, pression adventices), la météo, les possibilités organisationnelles sur l'exploitation.

La stratégie la plus fiable selon ARVALIS – Institut du végétal :

« Pour un semis précoce, il ressort des années d'expérimentation que la stratégie la plus fiable est la pré-levée au semis sur le rang (rampe sur le semoir) pour permettre de tenir le rang propre durant les 1^{ers} stades, un binage dès la levée des adventices, autour de 4 feuilles du maïs et un rattrapage en plein en tir vue. »

(source : Arvalis Choisir&Décider. Préconisations régionales 2021 Sud-Ouest)

ARVALIS
Institut du végétal



Tout chimique

Traitements de post-levée en plein

Mixte

Traitement chimique, en post-levée localisé sur le rang ou en plein, avec binage(s)

Tout mécanique

Binage(s)

- Isard® 0,8 à 1,2 L/ha +/- partenaire
- Dakota® -P 2,5 à 4 L/ha +/- partenaire

BASF

We create chemistry

Les 3 règles à mettre en œuvre pour un désherbage durable

**1**

Evaluer les risques et voies de transfert par un diagnostic à la parcelle.

Pour aller plus loin :

https://www.agro.bASF.fr/fr/agroecologie/protection_des_ressources_en_eau/diagnostic_terrain/

**2**

Agir en amont pour **limiter le ruisseaulement**, en situation de risque d'érosion.

Les effaceurs de traces de roues ont montré leur efficacité (Cf expérimentation chambre d'agriculture de Bretagne - BASF)

**3**

Mettre en œuvre les itinéraires recommandés par BASF qui respectent les principes suivants :

Adapter les doses de DMTA-P et préférer les associations de produits

Dans la mesure du possible, privilégier **le désherbage localisé sur le rang**

Vous pouvez biner pour limiter les traitements en post-levée.



Le saviez-vous ?

Qu'est-ce qu'un captage prioritaire ?

En 2009, les ministères du Développement Durable et de la Santé ont établi une première liste de 537 captages dits Grenelle identifiés au titre des pollutions diffuses agricoles (nitrates et phytosanitaires).

Cette liste a été complétée en 2013 lors de la Conférence environnementale pour s'établir à 1 114 captages intégrés dans les plans de gestion des Agences de L'eau.

Ces captages sont pilotés par le Ministère de l'environnement pour une démarche de suivi.

Pour aller plus loin :

http://www.developpement-durable.gouv.fr/telechargements/ouvrages_grenelles.php

Voir «Mes anti-sèches phytos» BASF chapitre 31



BASF France SAS - Division Agro - 21, chemin de la Sauvegarde - 69134 Ecully Cedex. N° d'agrément : IF02022 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Débiteur d'homologation : BASF. ® Marque déposée BASF. Isard® / Spectrum® / Encarit® - AMM n° 9900251 - 720 g/L de dmta-p - EC. Dakota®-P / Beloga®-P / Wing®-P - AMM n° 2090113 - 212,5 g/l dmta-p + 250 g/l pendiméthaline - EC. Atic® Aqua - AMM n° 2090011 - 455 g/L de pendiméthaline - CS. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/> ecophyto. Usages, doses conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.bASF.fr et/ou www.phytodata.com. Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° vert BASF Agro (0800 100 299) qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Septembre 2021. Ref. n° 964MATE0821R

Isard® / Spectrum® / Encarit® - SGH07, SGH09 - Attention - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. - H302 : Nocif en cas d'ingestion. - H315 : Provoque une irritation cutanée - H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. - H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. - H335 : Peut irriter les voies respiratoires. - H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Dakota®-P / Beloga®-P / Wing®-P - SGH07 - SGH08 - SGH09 - Danger - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement - H302 : Nocif en cas d'ingestion - H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires - H315 : Provoque une irritation cutanée - H317 : Peut provoquer une allergie cutanée - H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Atic® Aqua - SGH07, SGH09 - Attention - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. - H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. - H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.